

REUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Avant de débiter nos travaux de ce jour, je tiens à souhaiter la bienvenue aux étudiants de 1^{ère} année des Cours de Sciences Administratives de l'Institut de Formation de la Province de Liège.

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, avant de donner la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. Jean-Luc GABRIEL.

Monsieur GENET, je ne pense pas que vous ayez des excusés ?

M. GENET.- Si M. le Président, MM. THEUNYNCK et GIELEN qui arriveront avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le PS, M^{me} RUET arrivera en retard et Michèle WILMOTTE et Jean-Marie DUBOIS, excusés.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M. CHEVALIER.- Monsieur Jean-Luc GABRIEL, comme vous l'avez déjà signalé et M. SOBRY en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Ce n'est pas indispensable aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel)

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel)

IV.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- En date du 10 mars 2005, M. Jean-Claude DIRICK, Président de l'œuvre Nationale de Parrainage des Orphelins de Victimes actes de Courage et de Dévouement, m'a transmis une invitation relative à la manifestation du mercredi 6 avril 2005 – 50^{ème} anniversaire de la tragédie du cinéma Rio de Sclessin – Hommage à Jeanne ROMBAUT.

Monsieur DIRICK me demande d'être son interprète auprès de notre Assemblée, vous trouverez donc cette invitation sur votre banc.

Si vous souhaitez y participer, je vous invite à retourner le carton-réponse le plus rapidement possible.

V.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 février 2005).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Ordre du jour des questions d'actualité

Document 04-05/A7 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative aux stages en entreprise dans l'Enseignement provincial

(voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 des questions d'actualité : document 04-05/A7. Je donne la parole à Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, dans l'enseignement technique et professionnel, de même que dans l'enseignement supérieur, les stages en entreprise sont d'une importance capitale pour la formation des étudiants.

Cette dimension, indispensable dans la formation est à ce point primordiale que M^{me} la Ministre-Présidente Marie ARENA a proposé dans le contrat stratégique pour l'éducation, sans doute critiquable pour d'autres aspects, d'augmenter la place des stages du moins dans les dernières années de la formation.

M^{me} la Ministre fédérale de l'Emploi et du Travail souhaite, et c'est bien légitime, que ces stages se passent dans les meilleures conditions de sécurité et de responsabilité tant pour les entreprises qui acceptent d'accueillir des stagiaires que pour les étudiants eux-mêmes.

A cet égard, les inspecteurs du Ministère de l'Emploi et du Travail ont d'ailleurs déjà visité plusieurs écoles en Communauté française et en région liégeoise notamment afin de vérifier si les conditions prévues étaient respectées tant pour les étudiants que de la part des entreprises qui ont accepté de les recevoir.

Et il semble que les conditions imposées soient de nature à mettre en péril l'organisation des stages. A cet égard, plusieurs écoles ont déjà renoncé à les organiser cette année.

La situation est donc préoccupante.

Les étudiants eux-mêmes sont inquiets, ils nous l'ont montré en manifestant il y a une quinzaine de jours, ici, devant le Palais Provincial. Après ces constats, j'aurai deux questions à formuler.

1. L'enseignement provincial a-t-il à ce jour reçu la visite des inspecteurs de l'Emploi et du Travail chargés de vérifier si les prescriptions légales qui encadrent les stages en entreprises sont respectées ?
2. Les stages prévus pour nos étudiants sont-ils aujourd'hui compromis par les prescriptions légales ?

J'ajoute M. le Député permanent, avant d'entendre vos réponses, que j'avais reçu à ma demande un dossier très complet sur ce sujet de la part de la Direction Générale et concernant notamment le financement de ces visites médicales et les évaluations des risques mais nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler prochainement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. Je cède maintenant la parole à M. le Député permanent.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- M. DEFAYS, vous souhaitez savoir si notre enseignement provincial a été l'objet d'une vérification quant aux prescriptions légales s'appliquant aux stagiaires.

Je peux vous répondre que l'Athénée G.LANG et l'Ecole polytechnique de HERSTAL son les seuls, à ce jour, à avoir reçu la visite de M. André GILLES, inspecteur de l'emploi et du travail (rassurez-vous, je n'exerce pas ce cumul et nous ne sommes même pas parents).

Plus sérieusement, aucune remarque n'a été faite à l'Enseignement provincial de Herstal et quant à l'Athénée G. LANG, les remarques formulées portent sur l'absence d'analyses de risques.

Néanmoins, M. GILLES, l'Inspecteur de l'Emploi et du Travail, a trouvé positif le travail accompli par l'Enseignement de la Province de Liège, ce que je partage bien évidemment.

Quel est l'impact des prescriptions légales sur stages prévus pour nos étudiants ?

Je rappelle tout d'abord qu'une note a été transmise, vous l'avez dit vous-même, à sa demande, à M. DEFAYS par la Direction générale de l'Enseignement dès le 3 mars 2005, que je vous rends à nouveau bien volontiers.

Les dispositions prises par la Députation permanente, en sa séance du 18 décembre 2003, à savoir la prise en charge sur le budget provincial du coût des examens médicaux nécessaires à l'obtention du certificat d'aptitude aux stages pour les étudiants qui fréquentent l'enseignement provincial, permet à ceux-ci de prêter leurs stages sans problème particulier.

Il y a lieu également de rappeler que les examens médicaux sont réalisés en synergie par le PSE et le SPMT, ce dernier étant qualifié pour établir le type d'examens à subir et ce, sur base d'une analyse des risques similaires à celle établie pour les travailleurs occupant un poste de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Ensuite, quant à l'application des dernières prescriptions légales, il est possible que des difficultés puissent intervenir : des centres de stage pourraient ne plus accepter nos étudiants.

Ces difficultés reposeraient principalement sur le fait que l'Arrêté Royal du 21 septembre 2004, paru au Moniteur belge du 4 octobre de la même année, confie aux employeurs les principales responsabilités en la matière et les coûts y afférents, à savoir :

d'une part les obligations relatives à l'analyse des risques et aux mesures de prévention qui constituent une charge administrative importante, principalement pour les catégories de métiers, notamment les indépendants (par exemple dans le domaine paramédical : assistant labo clinique, kiné, diététique, logopède,...) lesquels n'occupent pas de personnel et ne sont pas soumis au suivi médical par la médecine du travail.

et d'autre part, les obligations quant à la prise en charge du coût du suivi médical par le biais d'une tarification spécifique pour les employeurs qui occupe 20 travailleurs en plus. Je vais vous remettre le texte précis de ces dispositions, ainsi que la circulaire ministérielle 1037 du 4 janvier 2005 qui reprend l'ensemble des règles relatives à la protection des stagiaires et les modifications significatives découlant de l'Arrêté Royal du 21 septembre 2004.

Où en sommes-nous pour l'instant ?

Je peux vous dire que le CPEONS vient de constituer un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place d'un outil qui reprendrait l'analyse des risques pour l'ensemble des orientations d'études concernées par cette problématique.

Une première réunion de ce groupe s'est tenue le 16 mars dernier. La prochaine séance est fixée le 27 avril 2005.

Cet outil ainsi « produit par le réseau » pourrait être mis à disposition de nos employeurs « maîtres de stages » afin d'alléger leurs contraintes en la matière.

J'espère que cette démarche contribuera à préserver la pérennité des stages en entreprise.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député permanent.

Document 04-05/A8 : Question d'actualité d'un conseiller provincial relative au maintien des fonds européens en Province de Liège – Objectifs II et III

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point d'actualité : document 04-05/A8. Je donne la parole à M. DRION.

M. DRION (de son banc).- Je me réfère à mon écrit, M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- C'est très bien M. le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député permanent Julien MESTREZ pour la réponse de la Députation permanente.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues, la question posée par M. DRION est pertinente et légitime. Elle soulève en outre un problème dont le règlement est vital pour le redéploiement de l'économie liégeoise, au sens provincial, à savoir : l'avenir des fonds structurels européens à l'horizon 2007.

Remarquons d'abord que notre institution provinciale s'est inscrite avec clairvoyance et proactivité, dans les possibilités offertes par les divers fonds structurels.

Notre département Enseignement, pour son département enseignement de promotion sociale, émerge à des aides européennes classées en objectif 3. Les 8 instituts provinciaux de promotion sociale ont bénéficié de budgets européens s'élevant à 459.349 € pour l'action « promotion d'une main-d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise » et à 91.820 € pour les mesures actives de réinsertion professionnelle des chômeurs.

Ces sommes ont généré respectivement 9648 périodes et 2010 périodes d'encadrement, soit 14,5 emplois équivalents temps plein.

Sur 2004, le montant des subsides détenus pour l'organisation de formations en prison a été de 342.549,75 € soit plus de 9,5 équivalents temps plein.

La Fonds social européen objectif 3 intervient également dans le cadre des 4 CEFA provinciaux en subsides de fonctionnement à hauteur de 30.000 en 2004, et un encadrement supplémentaire des élèves de l'ordre de 7 accompagnateurs sociaux plus 1 assistant social.

L'enseignement provincial s'est également inscrit dans le Fonds Social objectif 2, qui ne concerne que les communes éligibles par exemple par le biais de conventions passées entre les Instituts de Promotion

Sociale et divers organismes tels que l'ARERS (Association pour le redéploiement économique du bassin sérésien), qui finance à 50% une centaine de périodes actuellement.

Notre département de la formation est, lui aussi, un gros consommateur des programmes européens Erasmus, Léonardo, Comenius (77.000 € en 2002-2003). Enfin, toujours via le Feder Objectif II, la Direction générale des Services techniques provinciaux bénéficie d'un montant de 682.000 € pour les travaux d'aménagement du Musée de la Vie Wallonne.

La SPI+, elle aussi, bénéficie de subventions importantes en termes de personnel (358.250 €, soit 6 ETP) qu'en termes d'actions subsidiées à hauteur de 474.738 €.

Enfin, nos divers services ont multiplié les projets culturels, touristiques, d'enseignement, économique, pour bénéficier de l'intervention d'Interreg III. On sait que le programme Interreg III porte sur la période 2000-2006, et permet d'accueillir des projets pour un budget de 100 millions d'euros, subventionné à 50% par l'Europe.

On le voit, nos services se sont montrés particulièrement dynamique en la matière. Mais ce n'est rien encore, à côté des aides obtenues par les associations, les entreprises, les pouvoirs publics, les Universités des hautes écoles de notre province pour pas moins de 66 projets dans le cadre du programme Feder II.

Il est certain que la disparition de ces aides aurait pour notre région en pleine reconversion un effet catastrophique. Le risque, pourtant est grand.

L'accueil de 10 nouveaux états membres, au niveau de vie nettement moins élevé, risque d'avoir pour conséquence, par simple effet de moyenne mathématique, de faire disparaître les communes liégeoises concernées par le fonds Feder Objectif II, de la liste des régions à soutenir.

De même, il est beaucoup question de réserver les fonds actuellement affectés à Interreg aux nouvelles frontières.

Face à ces périls, nous ne sommes pas rester sans réagir.

N'étant pas appelé à participer à la décision, notre action a consisté en la réalisation de dossiers et en lobbying.

Sur la problématique générale des fonds structurels, la SPI+ a réalisé un dossier argumenté de 11 pages, intitulé « quel avenir pour l'aide européenne à la Province de Liège » ? qui a été adressé le 15 juin 2004 :

- aux Ministres liégeois ;
- aux présidents de partis ;
- aux bourgmestres des 12 communes objectif II ;
- aux députés et députés-bourgmestres.

Ce dossier, bien documenté, a été apprécié comme le relate la presse du 17 juin 2004 et surtout comme l'atteste les réponses que nous ont adressées pas moins de 21 des destinataires. Parmi les réponses reçues, j'épingule celles de MM. GRAFE, Melchior WATHELET, Marc ELSEN ou de M^{me} Joëlle MILQUET.

A titre d'exemple, je cite, dans la réponse du GRE, signée J.Luc PLUYMERS et Guy MATHOT :

« Nous recevons ce jour votre envoi relatif à l'excellente étude menée par la SPI+ sur l'avenir des fonds structurels européens à leur avenir en wallonie ». Plus loin, »l'étude que vous transmettez à le considérable avantage d'objectiver une situation et des revendications que nous relayons depuis des semaines déjà vers nos instances dirigeantes et in fine nul doute que le document que vous mettez de

manière constructive à notre disposition permettra une explication argumentée de nos attentes pour le maintien des fonds structurels en faveur de notre région ».

Un premier résultat concret de cette sensibilisation à la problématique des Régions wallonnes en reconversion ou en retard de développement, nous apparaît dans la Déclaration du Gouvernement wallon, et plus particulièrement dans le chapitre.

« Créer un fonds d'impulsion économique en faveur des zones en reconversion ou particulièrement défavorisées », que nous a particulièrement réjouis.

On sait, en outre, que le Ministre Jean Claude MARCOURT, s'est, à plusieurs reprises, exprimé sur le sujet, et toujours dans le sens du maintien du bénéfice du fonds européen.

On peut, et on doit, je crois, se réjouir de la vigilance et de la proactivité manifestée dès 2004 par la SPI+ et par son président d'abord, Joseph MOXHET.

Un autre combat est actuellement en cours sous la présidence de notre gouverneur M. Michel FORET, une Task force regroupant un responsable politique de chacune des partenaires Euregio élabore actuellement un dossier argumenté en vue de la reconduction d'un programme Interreg IV. Mais l'action n'étant pas aboutie, vous comprendrez que je me tienne à un devoir de réserve.

J'espère avoir répondu à vos inquiétudes, à vos interrogations. Vous admettez que la Députation permanente a, en la matière, fait preuve d'initiative, de dynamisme et j'espère que nous unirons tous nos forces, là où nous pouvons agir pour obtenir une issue favorable. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député permanent.

Document 04-05/A9 : question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au cadastre de l'eau dans le cadre de la journée mondiale de l'eau

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Troisième point et dernier des questions d'actualité : document 04-05/A8. Je donne la parole à M. MERCENIER.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, les journées mondiales thématiques essayent de ponctuer le rythme quotidien sur des sujets d'importance capitale pour la planète. C'est l'occasion de sensibiliser chacun, c'est l'occasion aussi de faire le point.

Année après année, des progrès ou des reculs.

La journée mondiale de l'eau de ce 22 mars dernier, nous donne l'occasion de faire le point sur nos engagements pris en matière de gestion responsable de l'eau dans les bâtiments provinciaux.

Suite à la visite de Son Altesse le Prince Laurent en notre assemblée, la Province s'est engagée à établir un bilan chiffré de la gestion de l'eau pour ces bâtiments. Nous avons déjà abordé la méthodologie en commission et attendons le résultat en 2004 . Pourrons-nous dès lors faire le point aujourd'hui ? En vous remerciant déjà.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député permanent en charge de ce dossier.

M. PIRE (député permanent).- Merci M. le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Mes Chers Collègues, je vous rappelle que c'est à l'occasion de la signature du "manifeste de l'eau" en la présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent, dans la Salle du Conseil Provincial, que la Députation permanente a eu l'occasion de faire le bilan de toutes les actions menées en rapport avec le bien précieux qu'est l'eau.

C'est dans ce contexte que l'initiative a été confirmée d'établir un cadastre de l'eau dans les bâtiments provinciaux.

Je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur ce dossier.

La consommation d'eau dans les bâtiments provinciaux est prise en compte par le Service provincial des Bâtiments depuis plusieurs années.

Un relevé des consommations a été dressé en remontant jusqu'à l'année 1998.

Une intervention a été menée dans deux bâtiments-tests qui se prêtaient particulièrement bien à une action de ce type : il s'agissait de l'internat du Haut Marêt à La Reid et de l'internat de Coronmeuse.

Les résultats se sont avérés concluants, puisque l'investissement a été récupéré en moins de deux ans, ce qui confirme les attentes des techniciens.

Une rapide analyse des consommations a permis de cibler les bâtiments qui avaient la consommation d'eau la plus importante. Il s'agit des bâtiments scolaires de Verviers, La Reid et Flémalle, ainsi que le domaine de Wégimont.

Cette première démarche a d'ailleurs permis de se rendre compte d'une fuite d'eau sur une canalisation enterrée.

Le Service provincial des Bâtiments a étudié un dossier portant sur ces 4 bâtiments, dont la consommation est comprise entre 5.000 et 10.000 m² par an. Cette étude devrait se concrétiser sans tarder.

Une approche plus approfondie est en cours de réalisation : elle vise un véritable cadastre de l'eau.

Cette action, qui est menée dans le cadre de la gestion patrimoniale des bâtiments provinciaux, fait cependant partie d'un travail de longue haleine : un agent technique du Service des Bâtiments y travaille au départ de plans informatisés.

Il recense l'ensemble des points de distribution d'eau dans les bâtiments et les appareils sont classifiés en fonction de leur aptitude à recevoir des économiseurs d'eau ou à être alimentés en eau pluviale.

Dans les bâtiments nouveaux ou en construction, ce principe est adopté. Je citerai notamment Campus 2000 et le pavillon 30 lits à Lierneux.

En ce qui concerne la gestion des eaux usées, je ne reviendrai plus sur ce point, si ce n'est pour vous confirmer le très bon fonctionnement des stations d'épuration en fonction dans les bâtiments de la Province. J'ai dit je vous remercie.

M. LE PRESIDENT .- Merci M. le Député.

VII.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil

Document 04-05/97 : Participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Société de gestion du Bois St Jean », constituée sous la forme d'une société anonyme : modifications

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/97. Ce dossier a été soumis à la première commission, j'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, nous nous sommes donc réunis en première commission cet après-midi à 14 h 30 pour aborder un seul point à savoir quelques modifications au statut de la société de gestion du Bois St Jean.

M. le Député permanent prend la parole et indique qu'il y aura trois modifications au statut, c'est du toilettage. En résumé, l'un va concerner la gestion d'infrastructures et l'intervention dans les spectacles, le deuxième c'est ce qui concerne le Vice-Président. Il y en aura deux et ils seront provinciaux et enfin, le troisième point, va concerner les modalités de désignation des différents administrateurs.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par la Commission. J'ai dit je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, il est sans doute rare qu'une Commission de notre Assemblée délibère à l'unanimité. Mais la chronologie de la journée fut-elle que, comme la Députation permanente le sait, notre groupe avait eu l'occasion d'analyser le dossier et je voudrais simplement saluer deux des trois modifications par rapport à la délibération du mois d'octobre dernier, puisque je constate que l'intelligence liégeoise va permettre à cet outil indispensable pour un aspect de son développement de pouvoir travailler en parfaite harmonie.

Au registre de ces modifications, c'est d'abord le plan financier. Il est essentiel pour toutes nouvelles structures, tout nouvel outil économique même si il est tourné vers le sport de pouvoir en disposer effectivement d'un plan financier précis et adéquat. Il faut le saluer, il n'était pas à l'ordre du jour lorsque notre Députation permanente, un peu dans la précipitation, fin octobre dernier, a dû nous soumettre le dossier.

Merci pour la tenacité des défenseurs de la démocratie et merci à ceux-ci de veiller à l'adéquate représentation des forces politiques, humaines, sportives et économiques de la région. Nous voterons évidemment les conclusions de la commission.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite encore intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/98 : Institut de Formation des Agents des Services Publics – Modification du statut de l'Ecole de Police

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/98. Ce dossier a été soumis à la sixième commission, j'invite le rapporteur M. STIENNON à nous en faire connaître les conclusions.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, la sixième commission s'est réunie pour examiner ce point qui concerne la modification de statut de l'Ecole de Police.

Au cours de la discussion qui s'en est suivie, un commissaire signale que le dossier n'est pas consultable sur Internet et s'interroge sur le nombre exact de commissaires-adjoints vu la divergence qu'il y a entre les statuts et les explications annexes.

Il s'étonne également de la multiplication des formations et s'inquiète du fait que l'Ecole de Police fonctionne sans règlement d'ordre intérieur.

Il lui est répondu qu'il y a en réalité deux commissaires-adjoints. Que le nombre de formations dépend essentiellement des formations qui ont été choisies et enfin qu'il n'est pas étonnant qu'une école puisse fonctionner sans règlement d'ordre intérieur.

En conséquence, votre sixième commission vous propose par 9 pour, 0 contre et 3 abstentions d'adopter le projet de résolution au rapport de la Députation permanente. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/99 : Budget 2005 : 1^{ère} série de transferts budgétaires

(voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/99. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur M. COLLETTE à nous en faire connaître les conclusions.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 mars 2005 à 16h30' sous la Présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 04-05/99 relatif à la première série de transferts budgétaires.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant qu'il s'agit, compte tenu de l'évolution des dépenses inhérentes au fonctionnement des services, de l'ajustement de certains crédits. Il souligne qu'il s'agit également de la première série de transferts budgétaires soumise à notre Assemblée et que les transferts de dépenses s'équilibrent.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune observation, le Président clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose par 8 voix pour et 4 abstentions, d'approuver le projet de résolution relatif à la première série de transferts budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/100 : Budget 2005 : 1ère série de modifications budgétaires

Document 04-05/101 : Budget 2005 : 2ème série d'emprunt de couvertures des dépenses extraordinaires

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/100 et point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/101. Ces documents ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur M^{me} DAMSEAUX à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président. Le document 04-05/100 a donc été examiné par votre septième commission. Après avoir écouté les explications d'une fonctionnaire, explications très techniques et détaillées relativement à l'inscription de recettes aux exercices antérieurs, votre septième commission vous propose par 9 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

En ce qui concerne le dossier 04-05/101 qui a également été examiné par votre septième commission. Aucune remarque n'a été formulée donc votre septième commission vous propose par 9 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. Qui souhaite intervenir sur les deux dossiers ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le premier dossier, le document 04-05/100.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne le document 04-05/101.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/107 : Désignation d'un comptable des matières à l'Internat des Instituts provinciaux d'Enseignement supérieur de Liège

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/107. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur M^{me} STASSEN à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 mars 2005 pour examiner le document 04-05/107 portant sur la désignation d'un comptable pour l'internat des Instituts provinciaux d'enseignement supérieur de Liège en remplacement de M^{me} GARCET.

N'ayant émis aucune remarque, ni posé de question sur la proposition de la Députation permanente – de désigner M^{me} Mireille WATHELET à ce poste- les commissaires ont exprimé leur vote par 9 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/102 : Mise en non valeurs de créances dues au Centre Princesse Astrid de la Gleize

Document 04-05/103 : Mise en non valeurs de créances dues au Domaine provincial de Wégimont

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/102 et point 9 de l'ordre du jour : document 04-05/103. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper.

J'invite le rapporteur M. DRIESMANS à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRIESMANS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce 23 mars pour examiner le document 04-05/102 qui concerne la mise en non valeurs de créances dues au Centre Princesse Astrid de la Gleize pour un montant de +/- 5000 Euros.

Ce document n'a suscité ni question, ni remarque et le projet de résolution a été adopté par 11 voix pour et 3 abstentions.

En ce qui concerne le point suivant de l'ordre du jour qui concerne le document 04-05/103 : mise en non valeurs de créances dues au Domaine provincial de Wégimont pour une valeur de 1.128,34 Euros et nonobstant la demande d'informations d'un commissaire sur les moyens de recouvrement de celle-ci, le projet de résolution a été approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission pour le dossier 04-05/102.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, document 04-05/103.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/104 : Domaine provincial de Wégimont – Tarifs applicables au 1^{er} mai 2005

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 04-05/104. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur M. HAAS à nous en faire connaître les conclusions.

M. HAAS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, votre septième commission en sa réunion d'hier a examiné le dossier et vous propose de le voter par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/108 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition du mobilier de la seconde phase du Campus 2000 de la Haute Ecole Léon-Eli Troclet

(voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/108. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur M. GENET à nous en faire connaître les conclusions.

M. GENET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, ce dossier a suscité une question qui consistait à savoir si les fonds nécessaires à la réalisation avaient déjà été budgétés et la réponse a été affirmative. Moyennant cette réponse qui paraissait satisfaisante, 11 voix ce sont exprimés pour ce dossier et 3 se sont abstenus.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/109 : Services provinciaux : Marchés de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour l'église Saint-Antoine – Restauration des plafonds – Lot 2 (restauration des plafonds stuqués) : Avenant n° 5

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/109. Ce dossier a été soumis à la huitième commission, j'invite le rapporteur M^{me} REMACLE à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, votre huitième commission, réunie ce mardi 22 mars 2005, a examiné le document référencé 04-05/109 ayant pour objet un marché de travaux (mode de passation et conditions de marché) pour l'église Saint-Antoine et visant à la restauration des plafonds stuqués – lot 2 – avenant n°5.

Après le bref commentaire sur ce document par la Présidente de la Commission, M^{me} la Directrice générale précise qu'avec cet avenant, on arrive au décompte final des travaux. L'avenant n° 5 consiste essentiellement sur la modification des quantités suite au rapport du sanitaire, à la récréation d'un décor et à l'assurance d'une bonne hygrométrie. Il faut savoir que le maintien d'une bonne hygrométrie demande des conditions particulières. Le problème de régulation n'étant pas facile à résoudre vu le grand volume (12.000 m³) de l'édifice.

Un commissaire demande alors comment on peut inscrire la location de canons à chaleur à l'exercice extraordinaire. Il lui est répondu que cette location peut s'inscrire à l'extraordinaire car cela permettrait de réaliser les travaux qui eux, sont, sans conteste le l'extraordinaire.

Un autre commissaire demande si le coût total des travaux du lot 2 correspond bien au montant auquel il arrive. Le montant cité correspond, après vérification, au montant hors TVA. Le montant du décompte final est en réalité de quelques 773.793 Euros TVA et révision comprises. Il lui est également précisé que cet avenant est, en principe, subsidiable à 80%, qu'il faut bien entendu le soumettre à la tutelle. Les autres 20% étant à charge de la Province.

Un autre commissaire demande si la pompe à essence installée sur le terrain jouxtant l'église est disparue. Cette pompe est hors service mais est toujours sur le terrain voisin de l'édifice rénové. Ce terrain n'est pas propriété de la Province mais des démarches sont en cours avec la Ville de Liège, propriétaire, pour poursuivre l'aménagement de celui-ci.

Aucune autre question ni remarque n'ayant été formulée, la Commissaire-Présidente demande si l'on peut passer au vote.

C'est par 9 voix pour, zéro contre et trois abstentions que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au document 04-05/109. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/110 : Services provinciaux : Marchés de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture et la pose d'équipements fixes pour les besoins de la seconde phase du Campus 2000 de la Haute Ecole Léon-Eli Troclet

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Troisième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/110. Ce dossier a été soumis à la huitième commission, j'invite le rapporteur M. NIVARD à nous en faire connaître les conclusions.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, notre huitième commission s'est réunie ce mardi 22 mars 2005 pour analyser le document 04-05/110. Ces équipements fixes sont en fait de compactus. Autrement dit, des armoires coulissantes à archives.

Ce dossier n'ayant suscité aucune remarque, ni question, notre huitième commission vous propose par 10 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux services provinciaux : marchés de travaux – mode de passation et conditions de marché pour la fourniture et la pose d'équipements fixes pour les besoins de la seconde phase du Campus 2000 de la Haute Ecole Léon-Eli Troclet.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 février 2005, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 11 du décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis-clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis-clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront

d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 05.

- Prochaine réunion publique le jeudi 28 avril 2005 à 15 h.